

COMMISSION DES ARBITRES

Compte Rendu Réunion Plénière du 05/10/2018

PRESENTS :

METE Orhan (Président),

AMARI Abdelkader, CHARLES Jacques, MAREY Arnaud, SABATINO Joseph, VELOSO José.

Excusés : *ABELA Stéphane, BARENTON Edgar, BROTONS Nicolas, MORE Stéphane, GUIGON Florian, RODRIGUES Fernand, KRISTO Dimitri.*

Président de séance : METE Orhan

Secrétaire de séance : SABATINO Joseph

La plénière de la CDA a eu lieu dans une classe au collège de Rives, remerciements à Mr Arnaud MAREY qui est directeur du collège pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

ORDRE DU JOUR :

Début de la CDA 19 Heures

Suite à la réunion des personnes concernées au District de l'Isère de Football le jeudi 04/10/2018 en présence du président et quelques membres du Comité de Direction du District de l'Isère de Football, la nouvelle CDA prend acte des dispositions suivantes lors de cette plénière :

1/ DEMISSIONS

OBSERVATEURS : CUENOT René, MINETTO Hubert, DETHOOR Sylvain, VITTOZ Jean Jacques.

CDA : CARRATERO Christophe, GUIGON Florian, KODJADJANIAN Jean Marie, MAURIES Pierre, SERVE André.

2/ ORGANIGRAMME CDA.

METE Orhan remet à jour l'organigramme de la CDA et le transmet aux membres :

Nouveaux membres de la CDA, AMARI Abdelkader, CUSANO Stéphane, PEIRRERA Emeric, HOCINE Halime, CLERET Dominique, SABRI Karim.

La parution de l'organigramme de la CDA ne pouvant pas se faire dans l'immédiat car l'organigramme doit être transmis au Président du District qui doit le valider avec son le Comité de Direction.

3/ FORMATION ARBITRES AUXILIAIRES

Le district a pris la décision de ne pas refaire passer les arbitres de l'année 2017/2018 en formation et qu'ils étaient automatiquement arbitres auxiliaires si ils le désirent en 2018-2019. Ceux-ci peuvent officier avec la licence de l'année dernière sauf les arbitres qui ont changé de club qui doivent refaire une licence et les nouveaux qui doivent passer une formation.

Attente de voir s'il y a une grande demande de nouveaux arbitres auxiliaires pour prévoir une formation pour les nouveaux venus

4/ DESIGNATIONS

- **Jeunes** : responsable CUSANO Stéphane, adjoint PEIRERA Emeric.
- **Adultes** : responsable MAREY Arnaud, adjoint AMARI Abdelkader.
- **Entreprises et Futsal** : RODRIGUEZ Fernand.

Message aux arbitres et aux observateurs

Le secrétariat des désignations des arbitres séniors D1-D2-D3 et AA et des observateurs est repris par Arnaud MAREY. Merci de le contacter de préférence par mail à l'adresse suivante : arnaud.marey@wanadoo.fr. L'urgence peut être traitée par téléphone au 06.17.14.62.03 (contact direct de 12h à 12h30 et de 17h30 à 18h30).

Merci à chacun de respecter les délais de prévenance de **2 semaines pour les indisponibilités prévisibles.**

Toute absence tardive devra être **justifiée** par tous moyens (certificat médical, facture de garagiste...) sous peine de suspension de désignation après décision en bureau de CDA.

D'autres dispositions seront prochainement annoncées par voie de PV pour les autres secrétaires des désignations.

5/ CONTROLES / OBSERVATIONS.

JEUNES ARBITRES : rappel les arbitres D1 et D2 du District doivent faire 2 observations dans la saison concernant les jeunes arbitres les samedis après-midi.

Merci de transmettre vos dates de disponibilité à Mr CHARLES Jacques par mail ci-joint

Nota : (en cas de non-respect de cette obligation, 2 matchs de non désignations).

CONTROLEURS : les désignations des contrôleurs apparaîtront sur les désignations des arbitres sur MyFFF.

6/ STAGE DE RATTRAPAGE.

Le dimanche 11 novembre 2018 au stade de SEYSSINET horaires de 8h à 12 h.

Tous les arbitres n'ayant pas réussis aux tests physiques et étant absent lors de l'AG annuel des arbitres sont convoqués pour cette journée.

Cette parution tient lieu de convocation, présence obligatoire des arbitres non à jours sous peine de sanction ou radiation, merci de venir avec équipement sportif et manuscrit.

7/ INDISPONIBILITES.

Rappel les indisponibilités doivent être effectuées 3 semaines à l'avance sur le site MYFFF (voir procédure sur le site du District).

8/ FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE.

Voir avec BROTONS Nicolas pour cette formation concernant les modalités.

9/ CALENDRIER DES REUNIONS CDA.

Tous les 2 mois, sauf urgence ci besoin, convocation par le président Mr METE Orhan.

10/ QUESTION DIVERSES.

Tour de table, rien de particulier.

FIN DE SEANCE A 22 heures 00

Orhan METE
Président

Joseph. SABATINO
Secrétaire de séance

Permanence du Mardi 09 Octobre 2018

Président : METE Orhan
CTDA : N. BROTONS
Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : CHARLES J - VELOSO J.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au vendredi 17H. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinares d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leurs rapports **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

DEMISSIONS :

OBSERVATEURS : CUENOT René, MINETTO Hubert, DETHOOR Sylvain, VITTOZ Jean Jacques.

CDA : CARRATERO Christophe, GUIGON Florian, KODJADJANIAN Jean Marie, MAURIES Pierre, SERVE André.

Remerciements à toutes les personnes ci-dessus pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

FAUTE TECHNIQUE : match = U 17 D1 - FC CROLLES- NIVOLAS V.CS.

Suite à la réserve technique formulée par l'éducateur du FC CROLLES Monsieur GRASSI Mathieu, nous avons appelé l'arbitre de la rencontre Monsieur GUIRADO –PATRICO Nathan, qui nous a confirmé que lors du dépôt de la réserve technique sur le terrain, l'entraîneur de CROLLES, Mr GRASSI appelle son capitaine et son arbitre assistant et dicte la réserve technique à l'arbitre qui l'a prise sur son carton d'arbitrage et l'a retranscrite à la fin du match.

Considérant qu'il s'agit d'un match de jeunes, il était impératif pour la réserve technique qu'il y ait la présence des deux dirigeants adultes de chaque équipe comme le stipule le règlement lors de matchs de jeunes, accompagné des assistants et capitaines si besoin.

De ce fait la CDA dit que la réserve technique est bonne sur le fond mais n'est pas recevable sur la forme car il manquait les 2 dirigeants adultes de chaque club, impératif pour un match de jeunes lors du dépôt de celle-ci.

Donc LA CDA dit faute technique non valable sur la forme, et de ce fait score acquis sur le terrain.

FC CROLLES 1 - NIVOLAS V.CS.2

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

FFF / DISTRICT : procédure de mise en place des journées nationales de l'arbitrage 2018 du 16 /10/2018 au 18/11/2018.

DELEGATION : rapport de délégation de Mr HUGOT Daniel.

COURRIERS CLUBS :

FC AGNIN : demande arbitre, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

US CORBELIN : demande arbitre, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

Suite à convocation en CDA de leur arbitre, celui-ci sera accompagné par le vice-président.

F CLAIX : demande arbitre U 17 ET U15, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités

FC COLLINES : demande arbitre, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

AC SEYSSINET : demande arbitre U 17, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

AS DOMARINOISE : rapport sur l'arbitre du match U 17 D2, pris note de vos remarques, transmis au responsable pour suite à donner.

US SASSENAGE : rapport sur l'arbitre auxiliaire du match U 15, pris note de vos remarques, transmis au responsable pour suite à donner.

TOUR ST CLAIR : nous signale un contact erroné d'un arbitre sur FOOTCLUB, merci ! Pris note pour modifications à apportées.

UO PORTUGAL : problème de désignation sur match les concernant, transmis au désignateur pour faire le nécessaire.

TURC VERPILLIERE : inscription d'un candidat à la formation initiale en arbitrage, transmis au responsable concerné.

COURRIERS ARBITRES :

BRIOUA Mourad : courrier concernant le non-lieu de son match foot-entreprise
AIR LIQUIDE – CEA, pris note, transmis à la personne concernée.

MERLIN David : confirmation de son changement de domicile avec les dates de celui-ci.

BERRABHA Abdelkader : problème de tablette lors de son match, est passé en feuille manuscrite, pris note et transmission de vos écrits.

EL AHRICHE Béchir : informations concernant son match qui n'a eu lieu, absence du club de MOIRANS, pris note.

LEYVIN David : nous signale qu'il a officié sur un match de son club à la demande de celui-ci, avec l'accord de la CDA suite à l'absence de l'arbitre désigné, transmis pour enquête suite à absence.

ARSLANTAS Deniz : nous signale son absence à son match pour raisons familiales transmis au responsable concerné.

SARPKAPA Muharrem : changement d'adresse, pris note.

HAMILA Salem : transferts de vos relances de paiements au responsable concerné.

PLATEL YOANN : problème de désignations, transmis au responsable des désignations pour suite à donner.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.